

Union Patronale Suisse
Hegibachstrasse 47
8032 Zürich

Lausanne, le 20 août 2014

U:\1p\politique_economique\consultations\2014\POL1437_LPP.docx
MAP/ama

Taux d'intérêt minimal LPP pour 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre circulaire n° 24 / 2014 du 13 août dernier relatif au sujet mentionné en titre et vous en remercions.

Compte tenu de l'évolution des marchés financiers et des incertitudes relatives à la situation géopolitique, nous sommes d'avis qu'il convient de se montrer prudent et préconisons également de s'en tenir à la formule retenue par la majorité de la commission LPP, qui aboutit à un taux minimal de 1,5%.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE


Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint


Mathieu Piguet
Sous-directeur